

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 août 2018

Etaient présents : Mmes BOUTET Christine (Pouvoir de Mme RAVARD Alexandra), PEPIN Christelle, ROLLAND Christiane, MM AUDOIT Claude, HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas (absent en début de séance), MOINARD David, THEBAULT André et Christian HENRIET, Maire (Pouvoir de Mr VALADE David).

Etaient excusés : Mme RAVARD Alexandra (Pouvoir à Mme BOUTET Christine), MM GABORIAU Sébastien, MESSÉ Alain, PAIRAUD Guillaume, VALADE David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian)

Etait absente : Mme METEAU Delphine

Secrétaire : Mme PEPIN Christelle

Votants : 11 dont 2 pouvoirs

Lecture et approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.

Indemnité de conseil du nouveau receveur municipal

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour allouer à Mr VIGUIER Eric, Receveur Municipal une indemnité de conseil à taux plein et ceci pendant la durée d'exercice de ce conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde une indemnité de conseil à taux plein à Mr VIGUIER.

Demande de subvention Collège Marais Poitevin BENET

Mr Le Maire fait part de la demande de subvention du foyer socio-éducatif du collège Marais Poitevin de BENET pour la poursuite de leurs actions en faveur des élèves du collège (actions visant à enrichir les compétences des collégiens en matière de citoyenneté et de solidarité). Le Conseil refuse à l'unanimité d'octroyer une subvention à cette association hors commune, une règle générale ayant été établie, celle de ne pas répondre favorablement à des demandes d'associations extérieures, à l'exception de certaines de villages voisins qui regroupent l'activité de plusieurs communes.

Imputation de dépenses en section d'investissement : mobilier salle des fêtes + meuble cantine

Mr Le Maire propose l'imputation de certaines dépenses en section d'investissement telles que : tables, chaises et 2 chariots pour la salle des fêtes, de ganivelles et d'un meuble de rangement dans la cantine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'imputation de ce matériel en dépenses d'investissement afin de pouvoir récupérer la TVA.

Concernant l'ancien mobilier, une réflexion est menée concernant la conservation, prêt ou vente de ce dernier.

Arrivée de Mr LELAURE Nicolas

Devis sonorisation salle des fêtes : choix du prestataire et imputation de dépenses en section d'investissement

Mr Le Maire présente les différents devis concernant la sonorisation de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (10 voix pour et 1 voix contre) retient la proposition de l'entreprise FILLONNEAU de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 2 674.03 € HT soit 3 208.84 € TTC et accepte l'imputation de ce matériel en dépenses d'investissement afin de pouvoir récupérer la TVA.

Devis scène salle des fêtes : choix du prestataire et imputation de dépenses en section d'investissement

Mr Le Maire présente les différents devis concernant la scène de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient la proposition (sans chariot) de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITES de ERDRE EN ANJOU pour un montant de 2 389 € HT soit 2 866.80 € TTC

et accepte l'imputation de ce matériel en dépenses d'investissement afin de pouvoir récupérer la TVA. Mr LELAURE propose de réfléchir quant à l'acquisition de modules supplémentaires pour agrandir la scène pour par exemple la fête de la musique ou la fête des écoles. Mr Le Maire demande à chacun de réfléchir à cette proposition et d'en parler à une réunion ultérieure.

Décision modificative acquisition matériels divers

Mr Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative de virement de crédit sur le budget commune suite à l'acquisition de divers matériels principalement pour la salle des fêtes d'un montant de 5 000 € (dépenses imprévues). Le Conseil accepte à l'unanimité la décision modificative sur le budget commune.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe

- de la prestation de 2 concerts à l'Eglise de Chalais les 15/09/18 et 06/10/18
- du goûter CCAS le 06/10/2018. Une réunion CCAS est programmée le 28 août 2018 à 19h en mairie.
- du Conseil de Communauté de la CCVSA le 10/09/2018 à 18h30 à la salle des fêtes de St Pierre Le Vieux
- de la réflexion de la commission voirie concernant la remise en état des abords de la salle des fêtes et de l'agrandissement du parking
- du passage de la commission de sécurité concernant la salle des fêtes le 22 octobre 2018
- de la réflexion sur l'acquisition de rideaux à la salle des fêtes, stores école (classe et cantine) et hall mairie, des devis vont être établis.
- du prolongement du contrat saisonnier pour une période de 1 mois. A l'avenir, la solution d'une entreprise sera privilégiée concernant notamment la taille des haies, la communauté de communes ne faisant plus cette prestation.
- de la réflexion à mener sur la réorganisation de l'activité piscine été pour l'an prochain, le système en place ne donnant plus satisfaction.
- d'une étude d'un grenier à l'atelier communal, un second devis va être sollicité
- de la rencontre prochaine avec Mr LEPERCQ, Directeur d'exploitation des bassines de rétention, concernant la défense incendie
- d'une commission animations à prévoir début septembre (bulletin 2019 et brochure Saint Pierre vu du ciel)

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 10 août 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 7 août 2018

Le Maire,
Christian HENRIET

